

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

Réunion du 30 septembre 2025
Liste des délibérations

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Gilbert EL KAÏM, Christian PHILY, Anthony RICHAUD.
EXCUSES : Sabine LOPEZ qui donne procuration à Nicolas ROBERTO, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Serge RENIET qui donne procuration à Vincent BLANC.
ABSENTS : Isabelle DAUTRY, Charlotte L'HERMITE.

Le procès-verbal de la réunion du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité..

Affaire n°1 – Charte du Parc naturel régional du Luberon – avis du conseil municipal sur l'adhésion de la commune. 2025-066

En vue du renouvellement de son classement, le Parc naturel régional du Luberon procède depuis 2019 à la révision de sa charte en concertation avec les acteurs du territoire. Le nouveau projet de charte 2025-2040 a passé les étapes des avis réglementaires et d'enquête publique. Il est à présent nécessaire que les communes, les départements et les établissements publics de coopération intercommunale qui composent le périmètre de l'étude, délibère sur ce projet (approbation ou non de la Charte et adhésion ou non de la commune au Parc).

Adhésion refusée à l'unanimité des votants.

Affaire n°2 – Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE 04) – modification des statuts. 2025-067

Le SDE propose une modification de ses statuts. Le modèle de délibération en fin d'annexe reprend de façon synthétique les modifications à apporter.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°3 - Protection santé complémentaire – fixation de la participation de la commune. 2025-068

A compter du 1^{er} janvier 2026, la commune devra obligatoirement verser une participation minimum de 15 € mensuels bruts par agent au titre de la complémentaire santé.

Les garanties minimales éligibles à la participation de la commune doivent être proposées selon le mode de contractualisation à choisir, à savoir :

- soit un **contrat collectif d'assurance**, dans ce cas la participation de la commune sera versée aux agents qui adhère à celui-ci, ceux qui ne désirent pas y adhérer ne bénéficieront pas de la participation de la commune,
- soit un **contrat individuel labellisé** souscrit directement par les agents, il faudra que ce contrat soit inscrit sur une liste publiée par le ministère chargé des collectivités territoriales.

Il est proposé de fixer la participation de la commune à 15 € mensuels bruts par agent. Le choix du contrat collectif ou de la labellisation sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal car nous n'avons pas encore tous les informations en notre possession.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°4 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet et à durée déterminée au service de la cantine de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). 2025-069

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au service de la cantine de l'accueil collectif de mineurs, du 01/10/2025 au 25/08/2026, à temps non complet (10,5/35^{ème}) pour accroissement temporaire d'activité.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°5 - Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à durée déterminée au service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM). 2025-070

Il est proposé de prolonger le poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28/35^{ème}) du 01/11/2025 au 31/01/2026 au service de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Adopté à l'unanimité.

Affaire n°6 – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à durée déterminée au service administratif de la commune. 2025-071

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28/35^{ème}) du 01/12/2025 au 30/06/2026 au service administratif de la commune.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°7 - Acceptation de dons. 2025-072

Un professionnel de la commune a décidé de lui faire un don pour un montant de 5 000 € à affecter au budget du terrain multisports.

Un particulier de la commune a décidé de lui faire un don pour un montant de 400 € à affecter au même projet. La trésorerie, compte tenu des montants a sollicité une délibération du conseil municipal pour accepter ces dons et préciser leur imputation au budget.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°8 - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section E n°400. 2025-073

Il a été proposé de céder à la commune gratuitement une partie de la parcelle cadastrée E 400.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°9 – Installation des réseaux et aménagement paysager autour du stade et du local des jeunes. 2025-074

Il est proposé de réaliser l'installation des réseaux assainissement, eau potable et éclairage public au local des jeunes et au terrain multisports, ainsi qu'un aménagement des abords pour créer des gradins de type naturel. Montant estimatif du projet : 8 534,50 € HT soit 10 241,40 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°10 - Demande de diminution du montant de la facture d'eau d'un abonné suite à une fuite importante dans le cadre de l'article L. 2224-12-4, III bis du code général des collectivités territoriales. 2025-075

Suite à une importante fuite d'eau en 2021 au domicile d'un abonné, après compteur, celui-ci sollicite la diminution du montant de cette facture qui s'élève à 9 219,03 €.

Adopté à l'unanimité pour une diminution du montant de la facture.

Affaire n°11 – Projet Regain – demande de subvention au titre du fonds vert ingénierie. 2025-076

Il est proposé de solliciter une subvention de 30 000 € au titre du fonds vert ingénierie auprès de la Préfecture pour financer les études à venir concernant l'aménagement du terrain d'implantation du projet Regain : études de sol, bornage, plan topographique, étude de faisabilité, géothermie, assistance à maîtrise d'ouvrage... Le montant estimatif de ces études s'élève à 55 415,00 € HT.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°12 – Projet Regain – demande de subvention à la Région. 2025-077

Affaire reportée

Affaire n°13 – Projet Regain – demande de subvention à l'Agence de la transitions écologique ADEME.

2025-078

Affaire reportée

Affaire n°14 – Projet Regain - choix du prestataire concernant la mission de programmation. **2025-079**

Présentation des devis et analyse des propositions.

Proposition de sélectionner l'entreprise Skada : adopté à l'unanimité

Affaire n°15 - Prolongation des conventions de déneigement.

2025-080

Les conventions de déneigement signées avec Messieurs Fabrice BLANC et Jean-Marie BLANC arrivent à échéance en mars 2026. Il est proposé de les reconduire dans les mêmes conditions.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 16 - Médiation culturelle – choix du prestataire.

2025-081

Il est proposé de choisir l'entreprise qui va créer l'application de visite augmentée du site de la Rotonde.

Pour rappel, la Région a octroyé une subvention de 13 518 €, les VCC une subvention de 8 448 €, l'Etat au titre du FNADT une subvention de 5 069 €, pour une prestation estimée à 33 795 € HT.

Proposition de sélectionner l'entreprise AGP : adopté à la majorité des votants.

Affaire n°17 – Convention Alpes de Lumière pour la gestion du fonds Pierre Martel.

2025-082

Il est proposé le projet de convention avec l'association Alpes de Lumière pour la gestion du fonds documentaire Pierre Martel.

Adopté à l'unanimité

Affaire n°18 - Réhabilitation des stations d'épuration de Carniol et Chavon – choix de l'entreprise.
2025-083

Affaire reportée.

Affaire n°19 – Création d'une commission extra communale – projet de réhabilitation et de remise en service de la source de Chavon.

2025-084

Monsieur le Maire propose de créer une commission composée d'élus et de personnes hors conseil (anciens élus ayant travaillé sur le projet et personnel du service IT 04 du Département) pour engager une réflexion, étudier le projet de réhabilitation et de remise en service de la source de Chavon.

Adopté à l'unanimité.

Affaire n° 20 - Droit de préemption urbain (DPU) – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-006, 007, 008 - avis du conseil municipal.

2025-085

Il est proposé de ne pas préempter sur ces terrains.

Adopté à l'unanimité

Affaire n° 21 - Droit de préemption urbain (DPU) – déclarations d'intention d'aliéner n° 2025-009 - avis du conseil municipal.

2025-085

Il est proposé de ne pas préempter sur ces terrains.

Adopté à l'unanimité

Fait à Simiane la Rotonde, le 03/10/2025.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA



